



# REFRAM

5ème Conférence des Présidents  
23 - 25 octobre 2017, Genève

## ***Conseil de l'Europe***

## **Liberté d'expression – un droit fondamental, Le rôle du Conseil de l'Europe**

La liberté d'expression telle qu'elle est inscrite dans l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, s'applique en ligne comme dans l'univers physique. Le service société de l'information travaille au respect de cet important principe. Il poursuit ce but en développant des textes normatifs, en suivant leur mise en œuvre et en menant des activités de coopération avec les Etats membres du Conseil de l'Europe. Ses différents domaines d'activités s'étendent des médias - écrits et audio-visuels, publics et privés -, à l'internet - ses principes, sa régulation et sa gouvernance.